

 facebook.com/bgbwinfo

 instagram.com/bgbw_info

AR 
EN 
FR 
RU 
TR 

Retrouvez différents flyers (dont celui-ci) en différentes langues et en langage simplifié sur notre site web :



http://www.bgbw.landbw.de/pb/L.de/Startseite/Service/Taeter-Opfer-Ausgleich+_+Victim-offender+mediation

Pictures: Agency photos. Posed with model. November 2023



Participer à une médiation victime-délinquant



Baden-Württemberg

BEWÄHRUNGS- UND RICHTSHILFE

Bewährungs- und Gerichtshilfe Baden-Württemberg

Rosenbergstraße 122 • 70193 Stuttgart

Tel.: 0711 627 69-400 • Fax: 0711 627 69-433


info@bgbw.bwl.de • www.bgbw.landbw.de



Baden-Württemberg

BEWÄHRUNGS- UND RICHTSHILFE



 La médiation victime-délinquant dans le cadre d'une procédure pénale offre la possibilité de régler un conflit en dehors du Tribunal.

Son but est de trouver une solution juste et viable pour toutes les personnes concernées.

Selon le type de délit et son étendue, elle peut aller d'une excuse à l'indemnisation des dommages. Si un accord est trouvé, les mesures choisies ensemble sont mises à l'écrit. Une médiation victime-délinquant est en principe applicable à toutes les sortes d'infraction, mais elle n'est possible que lorsque toutes les personnes concernées choisissent volontairement de participer. Le Parquet ou le Tribunal peut proposer de procéder à une médiation victime-délinquant à tout moment de la procédure pénale.

COMMENT SE DÉROULE UNE MÉDIATION VICTIME-DÉLINQUANT ?

En règle générale, il y a un premier échange individuel avec un médiateur ou une médiatrice en préparation de la séance. La victime tout comme le/la délinquant·e peuvent à ce moment-là être accompagné·e d'une personne de confiance.

Lors de la médiation, le but est de s'accorder sur une réparation adaptée, autant au niveau émotionnel que matériel. Le médiateur ou la médiatrice prend ici le rôle de partie tierce impartielle.

MÉDIATION VICTIME-DÉLINQUANT RÉUSSIE POUR LES VICTIMES :

- La médiation donne une chance de s'exprimer sur les conséquences du délit.
- Le/la délinquant·e prend la responsabilité de ses actions et est confronté·e à ses conséquences.
- Les deux parties peuvent se mettre d'accord sur une compensation (sous forme écrite).

MÉDIATION VICTIME-DÉLINQUANT RÉUSSIE POUR LE/LA DÉLINQUANT·E :

- La médiation donne la possibilité de se pencher sur l'incident, ses causes et ses conséquences et d'en assumer la responsabilité.
- Le/la délinquant·e peut proposer une réparation et s'excuser.
- Le résultat d'une médiation victime-délinquant est ensuite rapporté au Parquet ou au Tribunal et est pris en compte dans la décision ultérieure : la sanction peut être adoucie ou ne pas être appliquée.

Les fondements juridiques de la médiation victime-délinquant se trouvent dans le § 46a du Code pénal (StGB) et dans les §§ 155a, 155b et 153a du Code de procédure pénale (StPO).

À PROPOS

Le Service de probation et d'Assistance judiciaire du Bade-Wurtemberg (Bewährungs- und Gerichtshilfe Baden-Württemberg BGBW) est un établissement de droit public sous contrat avec l'État. Le BGBW assure les missions de service de probation, d'assistance juridique et de médiation victime-délinquant. Son siège est à Stuttgart. Le pays compte neuf établissements, ainsi que d'autres antennes extérieures et postes d'écoute. Il est ainsi possible de garantir un suivi de proximité pour les client·e·s.

WePour obtenir plus d'informations ou pour contacter une personne responsable, rendez-vous sur notre site web : www.bgbw.landbw.de

